

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 2024/09/6

Date de la convocation : 20 septembre 2024	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h00	Acte exécutoire à compter du : 30 septembre 2024	Affichée en Mairie le : 30 septembre 2024
---	--	--	---

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (20)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KEUVREUX Anita	M. PELTIER Xavier
M. RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	M. DOLBEAU Jonathan
Mme WAGNER Veronica	M. CHARO Michel	Mme GATTO Josiane
M. NOBILE Didier	M. RUPPERT José	Mme INTERRANTE Rose Marie
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	M. VILLA Victor
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme STEINBACH Danielle
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	

Étaient absent(e)s avec procuration (9)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica
M. MARRELLA Vincent procuration à M. DUMON Joël
Mme OUTOMURO Clotilde procuration à M. RISSER Charles
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier
Mme BENCI Monique procuration à Mme DA ROCHA Maria
M. IORFIDA procuration à M. RUPPERT José
M. IAFRATE Michel procuration M. PELTIER Xavier
Mme MOLINA Angélique procuration M. DOLBEAU Jonathan
M. BEN ARIF Samir procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

6. Convention de partenariat avec le Département de la Moselle pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques.

La Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques (DLPB) est chargée de mettre en œuvre la compétence départementale obligatoire relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques conformément aux axes stratégiques suivants :

- 1) Accompagner l'évolution des services sur les territoires,
- 2) Animer et fédérer le réseau départemental,
- 3) Accompagner les communes et les établissements de coopération intercommunale par des services adaptés,

La Médiathèque « La Pléiade » est rattachée au service territorial de Metz-Orne.

La commune s'engage quant à elle à assurer un service de lecture publique sur son territoire, adapté et modulé en fonction du nombre d'habitants qui y résident.

La commune doit essayer de se conformer aux minima conseillés pour le bon fonctionnement d'une bibliothèque municipale tels qu'indiqués ci-dessous :

- Moyens en personnel modulés en fonction de la population de la commune ;
- Surface de l'équipement modulé en fonction de la population ;
- Budget consacré à l'achat des ressources documentaires modulé en fonction de la population de la commune ;

3 engagements doivent être respectés :

- Gratuité à l'inscription pour les moins de 18 ans ;
- Nombre d'heures minimum d'ouverture, soit 6h / semaine ;
- Budget d'acquisition minimum d'1 euro par habitant ;

Tous les points énumérés ci-dessus étant respectés, Monsieur le Maire propose de pérenniser la collaboration en faveur de la lecture publique avec le Département en signant la nouvelle convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, qui entrera en vigueur une fois signée par les deux contractants, à la date de sa notification au Maire de la Commune. Elle sera renouvelable par tacite reconduction chaque année.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 27 septembre 2024

Le Maire



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU